

## DELIBERATION CFVU-143-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 08 décembre 2023**

**Objet de la délibération : Résultats de l'AMI – Approche par compétences**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 18 décembre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Les candidatures reçues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Approche par compétences » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions.

**Christian ROBLÉDO**

*Président de l'Université d'Angers*

Signé le 20 décembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 20/12/2023**

## Synthèse AMI APC vague 2

| <b>Vague 2 – décembre 2023</b> |  |  |   |               |            |             |                |
|--------------------------------|--|--|---|---------------|------------|-------------|----------------|
| SCIENCES                       | Licence Physique-Chimie, parcours chimie   | Sébastien Sourisseau<br>Maïtena Oçafrain | 8 | Décembre 2023 | Sept. 2026 | 72          | 3240€          |
| SCIENCES                       | Licence SVT  | Sandrine Travier<br>Benjamin Barre       | 7 | Janvier 2024  | Sept. 2026 | 72          | 3240€          |
| SCIENCES                       | Master Toxicologie Humaine et Environnementale   | César Mattei<br>Hélène Tricoire-Leignel  | 2 | Janvier 2024  | Sept. 2028 | 60          | 2700€          |
| SCIENCES                       | Master de Physique appliquée et ingénierie physique, parcours Photonique, Signal, Imagerie | Stéphane Chaussedent<br>Etienne Belin    | 7 | Décembre 2023 | Sept. 2027 | 60          | 2700€          |
| LLSH                           | Licence LEA  | Laëtitia Langlois<br>Sylvain Dematteis   | 2 | Janvier 2024  | Sept. 2028 | 72          | 3240€          |
| LLSH                           | Licence Histoire   | Thomas Deswarte                          | 6 | Janvier 2024  | Sept. 2028 | 72          | 3240€          |
| <b>Total vague 2</b>           |  |  |   |               |            | <b>336h</b> | <b>18 360€</b> |
| Total vagues 1 & 2             |  |  |   |               |            | 768h        | 35 100€        |

## TRANSFORMATION DES FORMATIONS EN APPROCHE PAR COMPÉTENCES

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERT INTERNE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Composante : UFR Sciences

-

Formation concernée : Licence mention Sciences Physiques et Chimiques, parcours Chimie-Environnement, Chimie-Médicaments, et LMPC : Lumière, Molécules, Physique-Chimie (partie chimie).

#### **1/ Portage**

Pilotes :

- Sébastien SOURISSEAU, responsable des études physique-chimie
- Maiténa OCAFRAIN, responsable du département de chimie

Equipiers :

- Thomas CAUCHY, responsable du CMI
- Marylène DIAS
- Marie-Claire DUL
- Frédéric GOHIER
- Alain JADAS-HECART, responsable du CMI CE
- Nicolas MERCIER, responsable de la L3 SPC
- Olivier SEGUT, responsable du L2 PC
- Nicolas ZIGON

## **2/ Objectifs et motivations de l'équipe pédagogique**

La licence mention Sciences Physiques et Chimiques s'inscrit dans une approche de spécialisation progressive et propose des rythmes rénovés (abandon des semestres et annualisation).

Cette licence accueille des étudiants issus des portails MPC (Mathématiques-Physique-Chimie) et SVTC (Sciences de la Vie et de la Terre, Chimie).

Les étudiants intégrant l'UFR *via* le portail MPC se spécialisent en mathématiques ou en physique-chimie après deux périodes de 6-7 semaines dont une d'intégration nommée BienvenUA. Quant aux étudiants issus du portail SVTC, la spécialisation en chimie se fait à partir de la période 8.

Après 2 années bi disciplinaire (Physique et Chimie) dans le portail MPC et 7 périodes bi disciplinaire (Chimie et Sciences de la Vie et de la Terre) dans le portail SVTC, les étudiants choisissent un des 4 parcours proposés : Physique et Applications (PA), Lumière, Molécules et Physique-Chimie (LMPC) et deux en chimie (Chimie-Environnement (CE), Chimie-Médicament (CM)).

L'objectif de cette licence est d'apporter aux diplômés les compétences disciplinaires comme transversales nécessaires à l'intégration soit dans le monde du travail soit au sein de master sélectifs à dominante physique, chimie ou physique-chimie selon le parcours choisi.

Les enseignements de licence qui peuvent être considérés comme transversaux, socles ou disciplinaires, contribuent au développement de compétences qui peuvent être communes (ou pas) aux parcours de la licence bi disciplinaire. En effet, si de nombreux contenus sont nécessaires aux différents parcours, certains, plus spécifiques, peuvent être considérés comme des prérequis nécessaires à l'accès dans les masters disciplinaires correspondants.

De ce fait, ce projet est ciblé sur les compétences nécessaires à l'accès

- aux masters de chimie au sens large,
- aux métiers de la chimie accessibles après un BAC+3.

La décision de développer l'APC (Approche Par Compétence) au sein de ces parcours vient après 3 années d'intense travail de mise en place d'une nouvelle licence aux rythmes largement rénovés :

- Disparition des semestres et annualisation via la mise en place de 5 périodes par an
- Disparition des sessions 2 au profit de secondes chances ouvertes à tous (redoublants comme étudiants ayant eu la moyenne) sur inscription
- Mise en place de blocs (préfigurateurs de blocs de compétences) avec notes plancher

Si certaines de ces approches méritent encore affinement, elles ne remettent pas en cause l'approche parfois un peu trop formative des évaluations et modes d'enseignement, en particulier en travaux pratiques, concrétisation, projet, stage...

Pourtant, nous sommes persuadés que le mode d'enseignement très expérimental et basé sur l'approche scientifique et l'esprit critique dispensé au sein de la composante permet déjà aux étudiants de développer de nombreuses compétences utiles aussi bien pour leur poursuite d'étude que pour leur insertion professionnelle. Cependant :

- 1/ Les étudiants, dans leur très forte majorité, restent inconscients des compétences développées, il faut donc les accompagner dans cette formalisation
- 2/ Des progrès dans nos pratiques sont possibles, notamment lors des mises en situations (travaux pratiques, travaux de projets, stages, pré-professionnalisation...)
- 3/ Une graduation des acquisitions des compétences associée à une démarche réflexive est nécessaire pour rendre l'étudiant plus acteur de ses apprentissages.

Dans ce contexte, aujourd'hui, nous souhaitons, en anticipation par rapport à la prochaine accréditation, travailler au passage en APC des parcours « chimie » de la licence mention physique-chimie. Ce travail

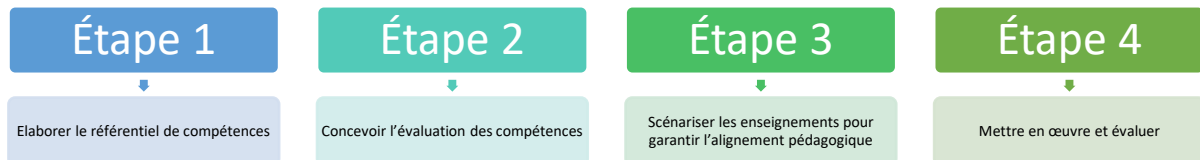
- a vocation à impliquer l'équipe pédagogique de chimie de la licence, tout en interrogeant les collègues de langue, EEO, mathématiques, physique qui y interviennent ; ces échanges pourront d'ailleurs être source d'essaimage ;
- s'appuiera sur la cellule APC de l'UA pour toutes les étapes de réflexion puis de mise en œuvre ;
- devra également impliquer des collègues du SUIO-IP (orientation-insertion) et du SCAFOP (professionnalisation-connaissance des entreprises-FTLV) afin d'être complet

De surcroit, ce travail nécessitant la construction, en première étape d'un référentiel de compétences puis ensuite l'identification des ressources et SAé, une connaissance des outils, à terme, disponibles à l'UA (système d'information, Pégase, portfolio) sera nécessaire.

### **3/ Actions envisagées**

Afin de mener cette transformation avec succès, plusieurs collègues du département (impliqués dans ce projet comme dans celui proposé par les CMI) ont commencé à suivre les formations proposées par l'UA.

Côté démarche, l'idéal, sera de suivre les étapes proposées dans le cadre de l'AMI.



En complément, il sera primordial, au-delà de l'aide continue apportée par la cellule APC sur les trois premières étapes, d'accompagner l'équipe pédagogique et les pilotes

- *Via* des partages d'expériences de pairs ayant déjà commencé ce travail dans d'autres universités. Des missions (sortantes comme rentrantes) seront nécessaires. Quelques heures de vacances pour reconnaître l'investissement d'intervenants extérieurs seront également à prendre en charge par la composante.
- *Via* des échanges transversaux avec les collègues de l'UA engagés dans des approches analogues : si l'IUT et Polytech ont déjà mis des mécanismes en place, d'autres formations de Licence comme de Master développent une réflexion analogue à la nôtre et des points réguliers entre pilotes seraient sans doute intéressants.
- *Via* une participation des ingénieurs pédagogiques du LAB'UA, en particulier aux étapes 2 et 3 et de la DDN pour les scénarisations d'enseignements et la mise en place du portfolio qui doit être concomitante avec la conception des contenus.

Évidemment, scolarité de l'UFR et DEVEC (SMAF) devront également être impliqués en dernières étapes (modélisation, modes d'évaluations, de validation des formations/compétences).

Enfin, un tel projet ne pourra être mené sans implication des étudiants qui devront être concertés.

- Dans sa genèse, ils doivent en effet 1/ appréhender en quoi cette approche est à leur avantage 2/ avoir leur mot à dire, d'autant plus que les approches APC leur sont souvent déjà familières puisque déjà rencontrées dans le secondaire.
- Puis, une fois en place dans son évaluation et son évolution.

Le conseil de perfectionnement de la Licence sera également impliqué.

Nous ignorons encore comment nous mettrons en place cette réforme : à partir de la L1, à partir de la L3 ou en simultané. L'approche L1 permettrait une acculturation progressive des étudiants tout au long de leur licence alors que commencer en troisième année permettrait une efficacité optimale dès la première année de mise en place (marché du travail, sélection en master) et un travail initial en mono-disciplinaire.

Afin de mener à bien ce projet, nous prévoyons des rencontres régulières à raison de 2 fois par mois. Ces réunions feront l'objet soit de simples mises au point sur l'avancée du projet et sur les missions à réaliser, soit de réunions plus conséquentes de présentation des missions réalisées.

L'avancement du projet sera présenté à chaque AG du département de chimie.

#### **4/ Calendrier**

Compte tenu des étapes proposées pour la transformation de notre formation en APC, nous prévoyons une mise en œuvre selon le calendrier suivant :

| <b>Tâche</b>   | <b>Échéance prévisionnelle</b> |
|--|--------------------------------|
| Réponse à l'AMI APC  | Novembre 2023                  |
| Adaptation de la maquette de formation et mise en perspective du référentiel | Décembre 2023 - décembre 2024  |
| Conception des ressources et SAé   | Janvier 2025 - Juillet 2025    |
| Conception des évaluations (compétences/ressources)                          | Septembre 2025 - Juillet 2026  |
| Préfiguration du portfolio   | Janvier 2026 - Juillet 2026    |
| Mise en place graduelle (par année) ou directe des livrables                 | Septembre 2026                 |

**5/ Avis de la direction de la composante sur le projet de transformation de la formation en APC**

Avis favorable !

Le 28/11/2023

Signature





## TRANSFORMATION DES FORMATIONS EN APPROCHE PAR COMP TENCES

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERT INTERNE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Composante : Sciences

Formation concern e : Licence mention Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) comprenant 4 parcours en L3 (BCMP : Biologie Cellulaire, Mol culaire et Physiologie ; BOP : Biologie des Organismes et des Populations ; BV : Biologie V g tale ; GE : G osciences).

#### **1/ Portage**

Pilote.s :

- *Le Directeur des  tudes de la licence SVT (BARRE Benjamin)*
- *L'assesseure   la p dagogique (TRAVIER Sandrine)*

Equippers :

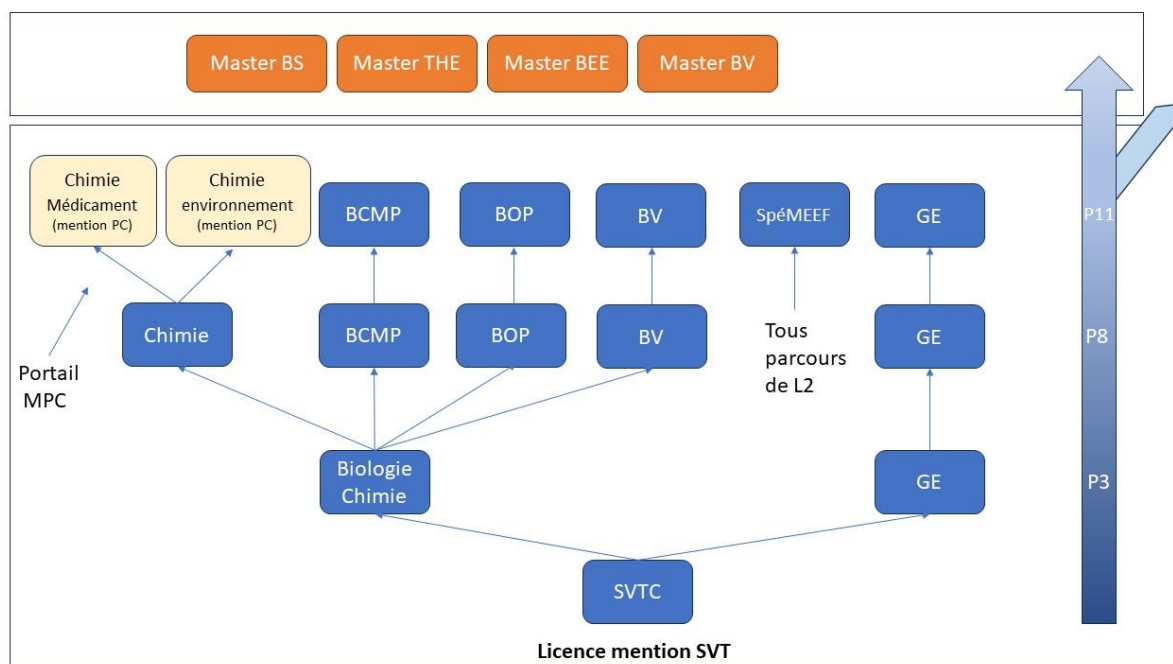
- *Les responsables p dagogiques (ou leurs repr sentants) des parcours de L3 SVT :*
  - o *LOTHIER J r my (BV) ?*
  - o *PICARD Damien (BOP) ?*
  - o *PLANCHET Elisabeth (BCMP)*
  - o *VANDIJK Inge, ou MOJTAHID Meryem (GE)*
- *Les responsable p dagogique de la L2 SVT CELTON Jean-Marc*
- *Le responsable p dagogique du master BS, LELIEVRE Eric*
- *CHARLET Charlotte, charg  d'accompagnement L1 SVT*

#### **2/ Objectifs et motivations de l' quipe p dagogique**

La licence Science de la vie et de la terre de la facult  des sciences est une formation g n raliste en biologie et en g osciences permettant une sp cialisation progressive au cours des trois ann es de formation. A partir d'un portail unique « SVTC » pour Science de la Vie et de la Terre - Chimie, les  tudiants sont accueillis avec le dispositif BienvenUA qui, outre le d but des cours disciplinaires, permet de consolider ou d velopper la m thodologie de travail universitaire, et concr tise l' tablissement du contrat p dagogique. Ce contrat formalise le d but de l'accompagnement des  tudiants dans leur parcours de formation. Apr s deux premi res p riodes totalement communes   tous les  tudiants de L1 SVTC, une sp cialisation progressive se met en place avec le choix de parcours en L1 (G osciences ou Biologie-Chimie) puis en L2 apr s la septi me

période, avec un nouveau choix pour les étudiants ayant continué en Biologie-Chimie, entre 4 parcours (BOP, BCMP, BV, Chimie). Les étudiants choisissant le parcours chimie en L2 rejoignent la mention Physique Chimie en L3 et ont le choix entre deux parcours Chimie médicament et Chimie environnement. Un autre parcours (spéMEEF), préparant au professorat des écoles et accessible pour tous les parcours de L2, n'est pas intégré dans la demande.

Les diplômés de la licence SVT peuvent postuler dans les masters de l'université d'Angers, dans d'autres masters au niveau national ou poursuivre vers d'autres voies (formation ou insertion professionnelle).



La licence a subi de fortes transformations depuis 2021 avec la nouvelle accréditation, la mise en place des périodes progressivement de la L1 (2021) vers la L3 (2023), du contrôle continu intégral, la mise en place d'un jury unique en fin d'année, d'organisation de la maquette regroupant les UE par blocs qui se veulent préfigurateurs de compétences.

Bien que conduisant à des parcours de L3 bien distincts possédant des spécificités en termes de contenus, d'échelles spatiales et temporelles, d'objectifs, la mention SVT regroupe un certain nombre de compétences visées qui sont communes à tous les parcours. Ainsi l'acquisition de compétences liées à la démarche scientifique par l'expérimentations du vivant et de son environnement est le cœur de la formation. Ce sont entre autres les mises en situations qui vont permettre ensuite de distinguer, caractériser et mettre en avant les spécificités de chaque parcours.

Un des objectifs est de construire dans un premier temps un référentiel de compétences pour la mention au niveau L3 et qui puisse être partagé et travaillé dans les différents parcours. La conception de ce référentiel en L3

sera le point de départ de la transformation de la Licence (L1 à L3) en APC et un lien vers les masters.

Le flux d'étudiants est de 800 environs sur les trois années (300 en moyenne en L1 et L2 et 200 en L3). Ces flux devront faire l'objet d'un point d'attention particulier car cela peut représenter un frein pour mettre en place des Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ).

Par ailleurs, un travail sur les compétences a déjà été initié et/ou va être initié dans le cas d'autres formations de l'UFR sciences :

- Master BEE
- Master BV
- Master THE
- CMI
- Licence de chimie

Ces formations sont fortement reliées à la licence SVT puisque les CMI CE et BSV sont adossées à la licence ; les étudiants qui entrent dans le parcours SVTC peuvent poursuivre en L2 dans le parcours chimie et rejoindre la mention Physique Chimie en L3 ; quatre mentions de masters locaux font suite à la licence SVT.

Il sera donc important de faire le lien entre les équipes APC licence et master ; vérifier ou travailler comment et en quoi les compétences visées de l'un peuvent correspondre aux pré requis de l'autre. Il sera important de bien définir quand et comment ce travail de correspondance pourra être fait : après une certaine avancée du projet ou une fois que chaque formation aura produit un référentiel de compétences.

Un des enjeux complémentaires de ce travail sur l'APC est de mettre en place un outil de type portfolio qui permettra à l'étudiant de prendre conscience des compétences acquises, de l'accompagner dans cette concrétisation et de savoir valoriser ses compétences dans le cadre de sa poursuite d'étude, de recherche de stage, de recherche d'emploi...Le développement d'outils facilitateurs à l'UA sera nécessaire.

Le maintien d'une veille sur le déploiement de l'APC dans d'autres universités pour la même mention de licence (SV ou SVT ; ex celle de Toulon) par l'équipe APC et l'équipe projet devrait faciliter les actions envisagées.

### **3/ Actions envisagées**

Afin de mener cette transformation des parcours de L3 en APC, un travail de communication sera développé à plusieurs niveaux :

- Des réunions accompagnées par l'équipe APC une fois par mois dans un premier temps puis une fois tous les deux ou trois mois.

- Un Gantt prévisionnel affiné du projet et des livrables devra être défini le plus rapidement possible afin de mettre en place le second niveau de communication auprès des équipes pédagogiques.
- Des réunions d'échanges avec les autres équipes projet de la composante seront réalisées afin de communiquer et échanger sur l'avancée de réflexions et de la production des livrables aux équipes pédagogiques de parcours dans un objectif d'appropriation, d'implication et d'amélioration de l'approche.
- L'implication des services de scolarité permettra de valider la faisabilité des actions visées.
- L'implication du lab'UA sera mise en place dès que seront abordés les sujets de ressources, et de scénarios pédagogiques.
- L'implication des étudiants devra être défini et mis en œuvre.

#### **4/ Calendrier**

En répondant à cet appel à projet l'équipe est consciente que la concrétisation de l'APC va s'étaler sur plusieurs années et souhaite bénéficier de l'accompagnement de l'équipe APC de l'UA pour mener à bien le projet et être prête pour la prochaine accréditation.

Le calendrier proposé par l'appel à manifestation d'intérêt pourra être suivi :

- 2024 Conception d'un référentiel de compétences commun et spécifique à chacun des parcours au niveau L3
- 2025 Réalisation d'un tableau croisé maquette/référentiel associé aux modalités d'évaluation et aligné avec les autres offres pédagogiques.
- 2026 Passage par le circuit de validation de la maquette (composante, SMAF, CFVU).
- Sept 2026 Premières mises en œuvre et ajustements après évaluations du projet

#### **5/ Avis de la direction de la composante sur le projet de transformation de la formation en APC**

*La direction de la composante exprime ici son avis sur le projet de transformation de la formation en APC et le motive.*

Favorable !

Le (date)

Signature



**TRANSFORMATION DES FORMATIONS EN APPROCHE PAR COMPÉTENCES**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNE  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Composante : Faculté des Sciences

Formation concernée : Master Toxicologie Humaine et Environnementale

**1/ Portage**

Pilotes :

- César MATTEI, MCU
- Hélène TRICOIRE-LEIGNEL, MCU

Équipiers :

- Philippe TORRES, PRAG Faculté des Sciences
- Vincent LEIGNEL, MCU Le Mans Université

**2/ Objectifs et motivations de l'équipe pédagogique**

La compréhension des effets des substances toxiques depuis leur rejet dans l'environnement jusqu'aux perturbations exercées sur la santé humaine sont des enjeux majeurs dans le domaine de la recherche, de l'évaluation des risques et dans le champ réglementaire.

Le master Toxicologie Humaine & Environnementale (THE) co-accrédité avec Le Mans Université, est l'une des seules formations françaises sous la mention "Toxicologie-Ecotoxicologie" à proposer la double compétence Toxicologie (Université d'Angers) et Ecotoxicologie (Le Mans Université). Il a pour objectif de former des toxicologues et écotoxicologues de haut niveau, capables d'appréhender des problématiques liées aux contaminants et leurs effets délétères dans l'environnement, sur les organismes vivants et sur la santé humaine. Au cours de leur formation, les étudiants acquièrent une vision pluridisciplinaire des effets des toxiques à différentes échelles (écosystème, organisme, cellule, cible moléculaire). Les diplômés sont en capacité de gérer des projets impliquant un pronostic (modélisation et définition de biomarqueurs relatifs à une exposition), un diagnostic (état des lieux d'une contamination unique ou multiple) et/ou une aide à la décision (solutions mises en œuvre pour parvenir à un assainissement/détoxification). L'enseignement s'appuie sur la participation majoritaire d'une trentaine de structures de recherche hébergées au sein des universités (Angers, Brest, Clermont-Ferrand, Le Mans, Metz, Nantes, La Rochelle, Lyon, Poitiers, Reims) et de centres de recherche (IFREMER, INRAE, INSERM, CNRS). La formation est complétée par des enseignements transversaux (droit, anglais, management de projet, techniques de communication, analyse du risque, analyse spatiale, expérimentation animale). Par ailleurs, le M2 à l'Université d'Angers accueille des alternant.es en contrat d'apprentissage, ce qui permet de structurer un réseau d'entreprises partenaires qui sont d'actuels et futurs recruteurs.

A l'issue du master, les diplômés démarrent leur projet professionnel en recherche (doctorat) et/ou peuvent devenir chercheur/euse, ingénieur.e/chef.fe de projets, chargé.e de mission, consultant.e

- i) dans les structures de recherche publique (Universités, Établissements publics à caractère scientifique et technologique (CNRS, INRA, INSERM, IRD, IRSTEA)),
- ii) au sein de service Recherche & Développement dans le secteur privé (industries pharmaceutiques, agrochimiques, agroalimentaires...),
- iii) dans le domaine de l'expertise scientifique au sein d'Agences et d'Instituts Nationaux et Européens ou Etablissements publics à caractère industriel et commercial (ANSES, INERIS, ADEME, IRSN...),
- iv) dans le secteur du diagnostic environnemental en bureau d'études,
- v) en toxicologie réglementaire (cosmétique, agro-alimentaire, nutrition, chimie, agro-chimie, dispositifs médicaux).

Le contenu des enseignements et l'organisation pédagogique du master THE ont fortement évolué dans l'actuelle maquette 2022-2026 sur quatre points cardinaux :

A/ répondre à la demande socio-économique en Toxicologie réglementaire, qui représente un secteur fort des possibilités d'alternance et d'employabilité des étudiant.es, par un doublement des interventions des entreprises dans la formation (x2 en trois ans),

B/ améliorer la visibilité des milieux écologiques étudiés (aquatique, terrestre) en restructurant des enseignements en écotoxicologie

C/ élargir les modalités pédagogiques par la mise en place dès le M1 de séances en cours inversé, de projet d'étude et d'évaluation par les pairs,

D/ mettre les étudiant.es en situation professionnelle et renforcer la cohésion des promotions des 2 années par la mise en place d'un séminaire (Toxi-colloque) qui regroupe les étudiant.es de M1 et M2 des deux sites (Angers/Le Mans) pendant une journée de communication scientifique.

Chacun de ces points est amené à être développé lors de la transformation en Approche Par Compétences (APC). Cette transformation concerne le Master 1 (500h/e dont 200h/e mutualisées avec le M1 de LMU, année N) et le Master 2 (280h/e mutualisées avec le M2 de LMU, année N+1) dispensés à l'Université d'Angers afin notamment de suivre la progression des apprentissages et leur contextualisation.

La définition des compétences professionnelles associées aux différentes unités d'enseignement de la formation est un processus engagé récemment grâce au partenariat croissant du master avec le monde professionnel. En effet, ces dernières années ont été marquées par i) une nette recrudescence de l'accueil de salarié.es en reprise d'étude pour des évolutions ou des réorientations de carrière, ii) des interactions soutenues avec les entreprises pour l'accueil d'étudiant.es en alternance ainsi que iii) la demande de validation d'acquis par l'expérience ou d'études supérieures.

Ainsi nous envisageons d'organiser la formation de Master THE en APC afin de favoriser l'attractivité du diplôme (et de la mention à laquelle il est associé) en rendant plus lisibles les objectifs d'apprentissage auprès des étudiant.es et des employeurs et ainsi renforcer la cohérence entre les objectifs visés, leur évaluation et les méthodes d'enseignement.

### **3/ Actions envisagées**

Le comité de pilotage de cette transformation en APC s'appuie sur les recommandations du comité de perfectionnement du Master, qui comprend les responsables de la filière, des chargé.es de mission "insertion professionnelle & relations entreprises", des professionnels

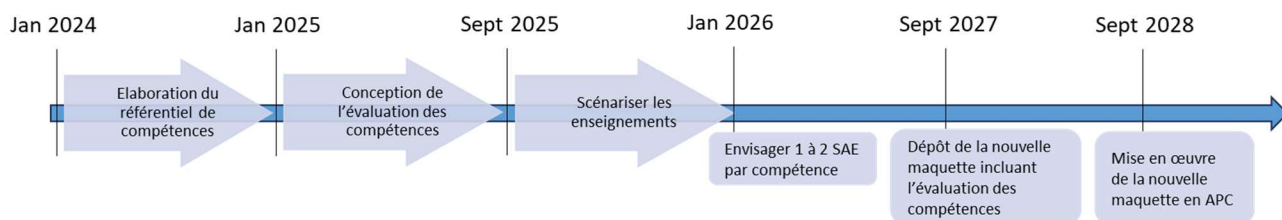
du secteur et des étudiant.es. L'élaboration du référentiel de compétences sera facilitée par l'expertise des pilotes et des équipiers ainsi que des membres de l'équipe pédagogique qui seront sollicités ponctuellement pour aborder les différentes disciplines scientifiques et transversales du Master. Les pilotes et équipiers souhaiteront bénéficier de l'accompagnement proposé par les ingénieurs pédagogiques et les ingénieurs formation APC de l'Université d'Angers.

Le comité propose de réaliser cette transformation en APC suivant les étapes proposées par cet appel à manifestation d'intérêt (cf tableau ci-dessous) à l'année N et N+1 en organisant des réunions trimestrielles impliquant les différents acteurs de la formation et selon l'avancée du projet, les ingénieurs pédagogiques et de formation APC.

| Etapes   | Acteurs impliqués  |
|--|--|
| <b>ETAPE 1</b><br>Elaborer le référentiel de compétences                                       | Pilote(s)<br>Equipe Pédagogique<br>Ingénieurs formation APC  |
| 1.1 Définir les objectifs de la formation > fiche « Vision du diplômé »                        |  |
| 1.2 Elaborer le référentiel de compétences de la formation                                     |  |
| <b>ETAPE 2</b><br>Concevoir l'évaluation des compétences                                       | Pilote(s)<br>Equipe Pédagogique<br>Personnel de scolarité<br>Ingénieurs formation APC<br>Ingénieurs pédagogiques |
| 2.1 Réaliser un tableau croisé UE/compétences  |  |
| 2.2 Définir les modalités d'évaluation de chaque compétence (Saé, portfolio...)                |  |
| 2.3 Adapter la maquette de la formation  |  |
| <b>ETAPE 3</b><br>Scénariser les enseignements pour garantir l'alignement pédagogique          | Pilote(s)<br>Equipe Pédagogique<br>Ingénieurs pédagogiques<br>Ingénieurs formation APC                           |
| 3.1 Scénariser les contenus d'enseignement (syllabus) et penser l'accompagnement des étudiants |  |
| 3.2 Vérifier la cohérence de la formation avec ses finalités                                   |  |
| <b>ETAPE 4</b><br>Mettre en œuvre la formation en APC et l'évaluer                             | Pilote(s)<br>Equipe Pédagogique  |
| 4.1 Mettre en œuvre la formation en APC  |  |
| 4.2 Evaluer la formation et l'ajuster si nécessaire  |  |

#### **4/ Calendrier**

Chaque année sera ponctuée de 4 réunions trimestrielles rassemblant le comité de pilotage et des invitées en fonction de l'ordre du jour. Le suivi dématérialisé du travail collaboratif pour la transformation en APC devrait permettre de finaliser la nouvelle maquette d'ici la rentrée 2027 selon le calendrier ci-dessous.



**5/ Avis de la direction de la composante sur le projet de transformation de la formation en APC**

*La direction de la composante exprime ici son avis sur le projet de transformation de la formation en APC et le motive.*

Favorable

Le (date) 29/11/2023

Signature





## TRANSFORMATION DES FORMATIONS EN APPROCHE PAR COMP TENCES

APPEL A MANIFESTATION D'INTERT INTERNE  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Composante : UFR Sciences

Formation concern e : **Master de Physique appliqu e et Ing nierie physique,  
parcours Photonique Signal Imagerie**

### 1/ Portage

Pilotes :

- *St phane CHAUSSEMENT, responsable M1*
- *Etienne BELIN, responsable M2*

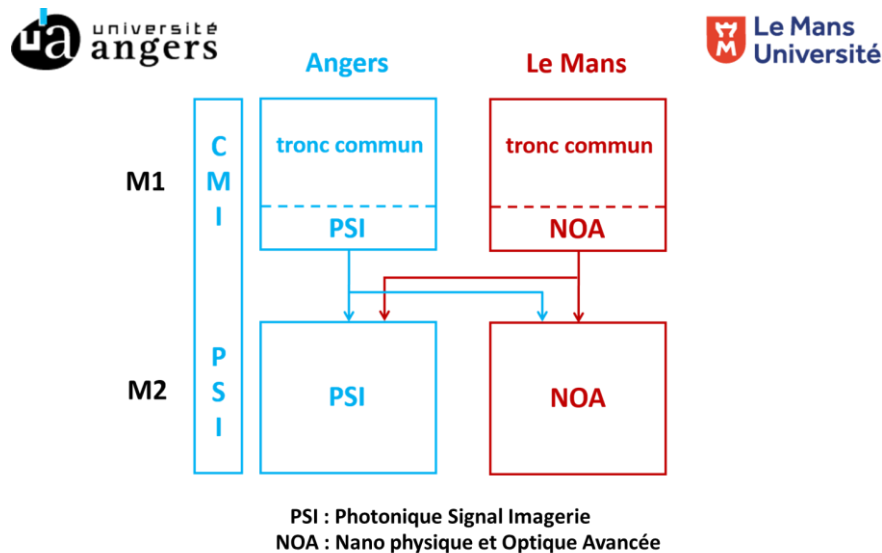
Equippers :

- *Florent BESSIN, responsable TP opto lectronique et fibres optiques en M1 et M2*
- *Georges BOUDEBS, responsable d'UE en M1 et M2*
- *Michel CHRYSOS, responsable d'UE en M1 et responsable L3-PA*
- *Charles CIRET, responsable d'UE en M1 et responsable CMI-PSI*
- *Mohamed SALHI, responsable d'UE et TP en M1 et M2*
- *Fran ois SANCHEZ, responsable d'UE en M1 et M2*
- *Victor TEBOUL, responsable d'UE en M1 et M2*

## 2/ Objectifs et motivations de l'équipe pédagogique

Le Master de Physique appliquée et Ingénierie physique est un master qui fédère l'ensemble des enseignants-chercheurs du département de physique depuis plus de vingt ans. Il est co-accrédité entre l'Université d'Angers (UA) et Le Mans Université (LUM) depuis 2017.

La première année (M1) est composée d'enseignements en tronc commun sur chacun des deux sites. La deuxième année (M2) propose 2 parcours, dont un sur le site angevin qui offre une spécialisation en **Photonique, Signal et Imagerie (PSI)**, en s'adossant sur 3 laboratoires de recherche de l'UA : le Laboratoire de Photonique d'Angers (LPhIA), le laboratoire MOLTECH-Anjou et le Laboratoire Angevin de Recherche en Ingénierie des Systèmes (LARIS).



Les Coursus Master Ingénierie (CMI) sont créés à l'UA en 2014. Le **CMI Photonique Signal Imagerie (CMI-PSI)** est alors construit en s'adossant naturellement sur le parcours de Physique appliquée (PA) de la licence de Physique-Chimie et sur le parcours PSI du master. Ainsi, depuis 2019, des étudiants sont chaque année diplômés du master PSI et labellisés CMI. Par ailleurs, depuis 2020, **l'année de M2 est ouverte à l'alternance** pour les étudiants du parcours PSI.

L'objectif principal de ce master et de ce parcours PSI est de former des cadres de niveau ingénieur ou des étudiants se destinant à poursuivre en doctorat, aptes à maîtriser les techniques actuelles et à élaborer les techniques de demain, dans les domaines interconnectés que sont l'interaction lumière-matière, l'optoélectronique, la photonique, l'imagerie, le traitement du signal et des images, spécialement considérés en synergie, depuis les constituants physiques jusqu'aux traitements numériques de haut niveau de l'information.

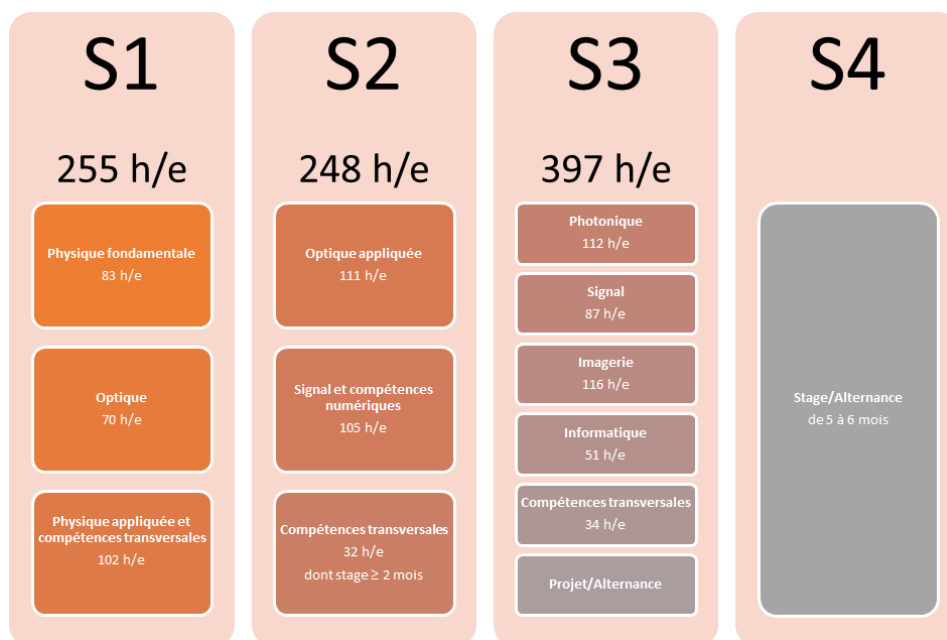
Cette formation est à finalité professionnelle mais elle permet également de poursuivre en thèse (près de la moitié des diplômés poursuivent en doctorat). Elle vise à acquérir :

— des compétences en photonique, optoélectronique, signal et imagerie, **de façon intégrative** ;

— des méthodologies générales permettant **l'adaptation et l'innovation** technologique dans ces domaines.

Pour des étudiants intéressés par des problématiques actuelles concernant les sciences de l'information et la photonique, le site angevin et notre master permettent alors un bon positionnement puisque sont identifiées de fortes demandes autour des pôles de compétitivité locaux : santé (CHU) et végétal (INRAe, ACO, GEVES) pour des développements et de la recherche sur un axe à l'interface entre les sciences physiques (signal imagerie, capteurs optiques) et les secteurs du biomédical et du végétal.

Les principaux débouchés concernent les fonctions de recherche et développement, conception, exploitation, maintenance, technico-commercial, dans le secteur de la photonique, de l'optoélectronique, du signal et de l'imagerie.



Architecture du Master de Physique parcours PSI, par semestres et blocs de « compétences académiques ».

Notre parcours de Master recrute principalement dans le vivier des étudiants de L3 issus de l'UA. Ce vivier étant restreint et constitué d'étudiants ne se destinant pas tous à une spécialisation PSI, nous recrutons au niveau national et international (Campus France) et **nous œuvrons continuellement à l'amélioration de notre formation pour la rendre toujours plus attractive**. C'est ce qui a motivé la création d'un **CMI PSI**, l'ouverture à l'**alternance du M2**, et c'est aujourd'hui ce qui motive principalement la transformation de la formation en APC.

Parmi les **transformations déjà réalisées**, grâce notamment à l'adossement du CMI-PSI, un travail important a été conduit concernant les TP, stages et projets, considérées comme autant de mises en situation de l'étudiant à valoriser. Leur mise en œuvre et leur évaluation font donc l'objet d'un soin particulier : certains TP et TD ont été transformés en mini-projets (physique numérique, électronique numérique, visualisation de données...), l'enseignement de l'anglais s'appuie sur l'analyse d'articles

scientifiques en lien avec la spécialité et avec des restitutions écrites et orales, des grilles d'évaluation ont été établies pour les stages et projets et adressées aux étudiants, tuteurs et encadrants...

Plus récemment, à l'occasion de la dernière ré-accréditation, les deux années ont été restructurées pour faire apparaître des blocs de compétences académiques et rendre ainsi plus lisibles les objectifs et la cohérence de la formation.

Aujourd'hui, nous souhaitons anticiper la transformation de notre master en APC et profiter de cet AMI pour se doter du temps nécessaire et de l'accompagnement proposé. Nous y voyons plusieurs intérêts :

- Accroître la motivation des étudiants en les rendant **acteur de leur formation** ;
- **Faciliter leur insertion professionnelle** en les aidant à prendre conscience des compétences acquises et à les faire valoir ;
- Donner plus de sens aux activités d'enseignement et d'apprentissage, en incluant la notion de **progression à l'échelle des deux années**, voire à celle des cycles Licence-Master ;
- **Augmenter l'attractivité** de notre formation pour attirer les meilleurs étudiants et accroître le nombre d'étudiants provenant de notre L3 PA.
- Sortir d'une vision purement académique de la formation, en **s'ajustant aux besoins de la société et aux projets professionnels des étudiants**.

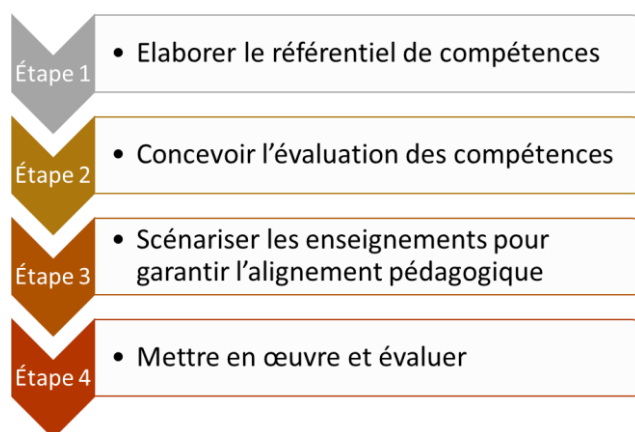
Nous avons conscience que cette transformation n'est pas simple à mettre en œuvre et qu'elle

- nécessitera la pleine implication de l'équipe pédagogique du Master ;
- devra s'appuyer sur la cellule APC de l'UA à toutes les étapes de réflexion et de mise en œuvre ;
- devra se doter d'outils supports tels qu'un référentiel de compétences raisonnable (en vue des SAE et des évaluations à mettre en place), et d'un carnet de bord dématérialisé de type e-Portfolio opérationnel très rapidement.

### 3/ Actions envisagées

Pour mener à bien ce projet, les pilotes s'engagent à participer aux formations organisées par la cellule APC. Ils ont déjà participé à la première session de la formation « Conception d'un référentiel de compétences » organisée le 14/11/23. À cette occasion, la fiche « Vision du diplômé » a déjà été ébauchée et sera affinée lors d'une prochaine réunion de l'équipe pédagogique du master.

La démarche consistera ensuite à **suivre les étapes proposées par l'AMI** et présentées par la cellule APC :



Les **pilotes et l'équipe pédagogique** seront pleinement engagés à la réalisation de chaque étape. Les **ingénieurs de la cellule APC** seront sollicités pour les 3 premières étapes. Les **ingénieurs pédagogiques** le seront plus spécifiquement aux étapes 2 et 3 pour la mise en place de l'e-Portfolio et la scénarisation des contenus d'enseignement. L'évaluation des compétences impliquera le **personnel de scolarité**, notamment pour l'adaptation de la maquette et la définition des modalités d'évaluation.

Nous impliquerons également à chaque étape les **étudiants référents de promotion** en M1 et M2, car il nous apparaît essentiel qu'ils puissent s'exprimer et donner leur avis sur une transformation qui a pour objectif de mettre l'étudiant au cœur de la formation. Les **responsables d'année du cycle licence** seront aussi sollicités, de sorte que la notion de progression dans certaines compétences puisse être considérée à l'échelle des deux cycles. Enfin, à l'occasion du prochain conseil de perfectionnement, nous solliciterons les **professionnels** pour finaliser le référentiel de compétences.

Nous travaillerons à cette transformation en considérant simultanément les deux années du master, ceci afin de pouvoir considérer les compétences et leur progression à l'échelle du cycle. Aussi, le choix d'équipiers déjà investis en M1 et/ou en M2 permettra d'avoir une approche globale.

En fonction de l'avancement du projet et des disponibilités de chacun, nous prévoyons des réunions bimestrielles de l'équipe pédagogique. Les pilotes pourront échanger plus régulièrement, mais il ne nous semble pas opportun ni réaliste de réunir l'équipe plus

fréquemment. Des objectifs clairs et précis fixés à l'issue de chaque réunion permettront d'avancer et de respecter le calendrier proposé ci-après. Comme indiqué précédemment, les ingénieurs APC et pédagogiques, ainsi que le personnel de scolarité seront invités à nos réunions autant que de besoin.

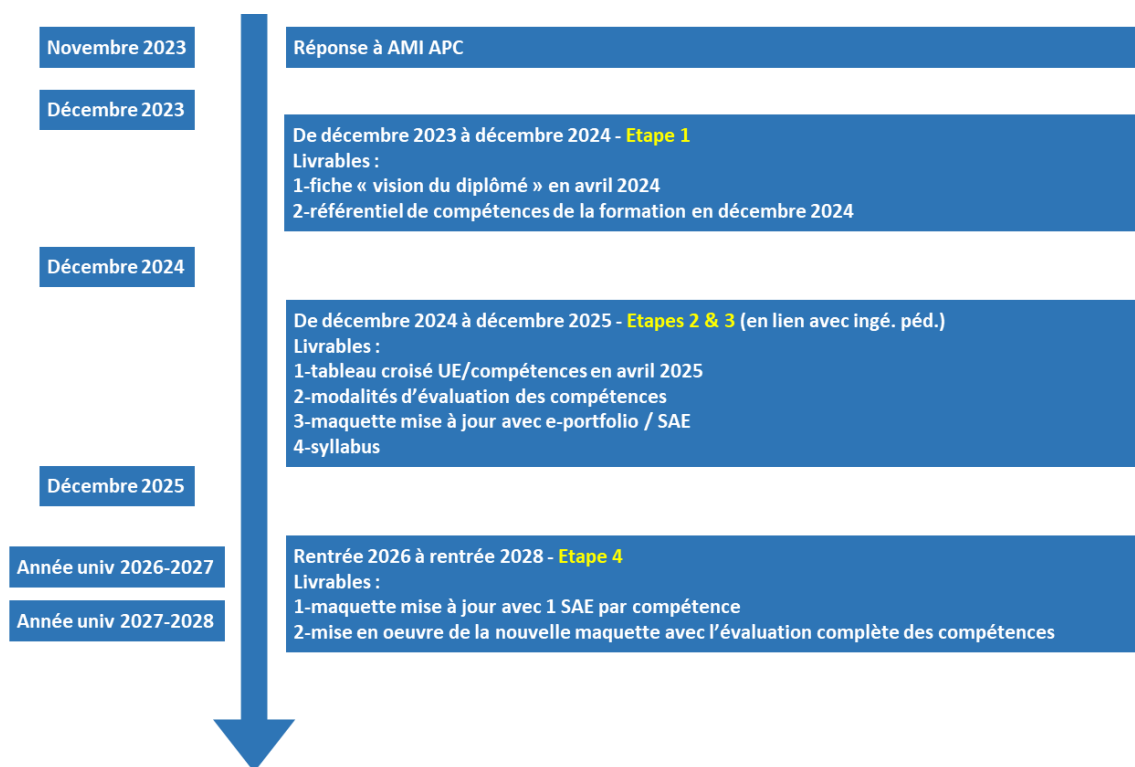
L'avancement du projet sera présenté à chaque AG du département de Physique (deux ou trois fois par an).

#### **4/ Calendrier**

*Précisez ici le calendrier prévisionnel de l'équipe.*

*Ce calendrier peut faire apparaître divers éléments comme les temps de réflexion et de travail, le rendu de livrables, la validation (par le reste de l'équipe, par la composante, par la CFVU ou autre), la date de mise en œuvre effective de la formation en APC auprès des étudiants...*

Compte tenu des étapes proposées pour la transformation de notre formation en APC, nous prévoyons une mise en œuvre selon le calendrier suivant :



**5/ Avis de la direction de la composante sur le projet de transformation de la formation en APC**

*La direction de la composante exprime ici son avis sur le projet de transformation de la formation en APC et le motive.*

Avis favorable !

Le 28/11/2023

Signature



## TRANSFORMATION DES FORMATIONS EN APPROCHE PAR COMP TENCES

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Composante : Facult  des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Formation concern e : Licence LEA (3 parcours)

#### **1/ Portage**

Pilotes :

- *La titia Langlois, ma trese de conf rences en civilisation britannique*
- *Sylvain Dematteis, professeur agr g  d'italien*

Equippers :

- *Elodie Dvorsak, professeure agr g e d'anglais*
- *Fanny Fouillade, professeure agr g e de lettres modernes*

#### **2/ Objectifs et motivations de l' quipe p dagogique**

L' quipe p dagogique souhaite s'engager dans le d ploiement de l'APC dans la Licence LEA car apr s avoir particip    divers ateliers autour de l'APC (pour certains depuis 2022) et apr s avoir pris connaissance des exigences de l'HCERES, il nous para t primordial d'engager une r flexion pouss e et un travail coordonn  pour construire une nouvelle maquette de Licence LEA pour 2028. Notre Licence accueille chaque ann e pr s de 500  tudiants aux profils tr s diff rents et aux niveaux tr s h t rog nes. Par ailleurs notre offre de cours est tr s vari e avec des unit s d'enseignement disciplinaire dans deux langues  trang res, en affaires et commerce, ainsi qu'en communication et m dias. Pour ces diff rentes raisons, la transformation en APC exigera une r flexion approfondie autour des comp tences et composantes essentielles que nous voulons mettre en valeur dans notre Licence. Il nous faudra  galement engager une r flexion sur des SAE afin de proposer des t ches complexes mettant en jeu des comp tences interdisciplinaires.

 tre accompagn  sur ces diverses  tapes de construction de r f rentiel de comp tences et d' valuation des comp tences sera une aide pr cieuse pour notre  quipe. Aussi, notre Licence LEA ayant une vis e professionnalisante, l'APC para t pertinente dans la mesure o  elle peut aider les  tudiants   mieux faire le lien entre leurs cours   la facult  et leur r investissement dans le milieu professionnel. Nous insistons sur la n cessit  de d cloisonner les enseignements et d cloisonner les comp tences, l'APC



nous permettra par conséquent de mieux faire ressortir cet aspect de notre maquette. Enfin, une autre équipe pédagogique de notre département travaille sur l'APC en Master, c'est pourquoi engager une réflexion au niveau Licence paraît indispensable pour que Licence et Master LEA s'inscrivent dans une dynamique commune.

En répondant à cet appel à manifestation d'intérêt, l'équipe pédagogique souhaite commencer le travail de transformation de la maquette LEA grâce à l'accompagnement de l'équipe de l'approche par compétences de l'UA afin de pouvoir être prête, lors de la prochaine accréditation, à appliquer les résultats concrets de ce travail entamé des années plus tôt.

### **3/ Actions envisagées**

Malgré des emplois du temps différents, il serait bon que nous puissions nous retrouver régulièrement (au moins une fois par mois tous ensemble) afin d'avoir des temps de travail pendant lesquels nous échangeons sur la manière dont nous souhaitons déployer l'APC dans la maquette de la Licence LEA et, au fur et à mesure, affiner la réflexion afin de pouvoir faire émerger dans un premier temps un référentiel de compétences puis envisager les modalités d'évaluation par compétences. Notre formation employant de nombreux professionnels du monde de l'entreprise, il serait intéressant de les convier à certaines réunions pour déterminer si, notamment dans les matières d'application, les compétences identifiées par l'équipe ont un écho pertinent dans le monde professionnel. Enfin, il nous paraît absolument indispensable lorsque la réflexion sera déjà bien entamée d'échanger avec nos deux gestionnaires de scolarité de Licence qui peuvent identifier des problèmes dont nous n'aurions pas conscience.

### **4/ Calendrier**

L'équipe pédagogique souhaite commencer ses travaux de réflexion dès le début de l'année 2024. Compte tenu des exigences de notre Licence et compte tenu du fait que la réflexion devra être menée sur les 3 années de Licence, une année entière pour définir un référentiel de compétences ne nous paraît pas trop long. Une fois le référentiel de compétences achevé, il nous faudra le soumettre au reste de l'équipe et faire les modifications en fonction des retours. Ainsi, la deuxième étape qui consiste à réfléchir à l'évaluation pourrait commencer autour de la deuxième moitié de l'année 2025. Là aussi, nous envisageons une année entière pour ce travail qui nous demandera un réel changement de paradigmes et entraînera de très nombreux changements dans nos habitudes d'évaluation. Il convient, par conséquent, de dédier du temps à cette étape délicate. Cela laisse ensuite deux ans avant l'accréditation de 2028 pour les différents passages et validations dans les instances de l'Université. Le but de notre travail est de pouvoir envisager la mise en œuvre effective de la formation en APC auprès des étudiants dès 2028.

**5/ Avis de la direction de la composante sur le projet de transformation de la formation en APC**

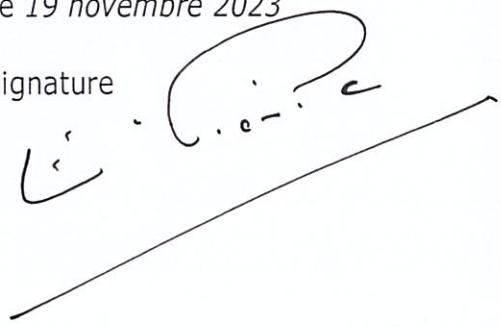
La licence LEA, avec de nombreux enseignement professionnels, semble particulièrement adaptée pour un passage à l'approche par compétences. Le projet est porté par quatre collègues (2 pilotes et 2 équipiers), mais il recueille l'assentiment de l'ensemble des membres du département. Il est complémentaire du projet déjà retenu de transformation du master LEA.

Je suis donc très favorable à ce projet.

Le 19 novembre 2023

Signature

LE DIRECTEUR  
ERIC PIERRE



## TRANSFORMATION DES FORMATIONS EN APPROCHE PAR COMPÉTENCES

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Composante : UFR LLSH

Formation concernée : Licence d'Histoire

#### **1/ Portage**

Pilote :

- *Thomas Deswarte, PR Histoire médiévale, directeur du département*

Equipiers :

- *Laure Brossin-Pillot, MCF Documentation*
- *Yves Denéchère, PR Histoire contemporaine*
- *Isabelle Mathieu, MCF Histoire médiévale*
- *William Pillot, MCF Histoire ancienne*
- *Romain Robinet, MCF Histoire contemporaine*
- *Véronique Sarrazin, MCF Histoire moderne*

#### **2/ Objectifs et motivations de l'équipe pédagogique**

La Licence d'Histoire est une formation générale dont la vocation directe n'est pas de préparer à un métier. Cette Licence mono-disciplinaire permet à l'étudiant d'acquérir tout à la fois des savoirs historiques, une capacité à réfléchir sur le monde, un esprit critique et de nombreuses compétences méthodologiques, indispensables dans plusieurs professions telles que celles de l'enseignement, de la recherche, du journalisme, des métiers de la documentation et des archives etc.

Les étudiants sont accueillis en L1 au moyen d'une prise en charge spécifique assurée par un enseignant-référent et des TD de méthodologie du travail universitaire. Un tronc commun assure durant ces trois années l'acquisition d'une culture historique et historiographique minimale dans les quatre grandes périodes historiques. Après cette première année commune à tous les étudiants d'Histoire, les UE de Culture générale et scientifique permettent en L2 une première spécialisation, renforcée en L3 grâce aux UE de préprofessionnalisation, aux UE d'approfondissement et grâce à la réalisation d'un dossier de recherche (par groupe de 3/4 étudiants).

L'ensemble de cette formation permet l'acquisition de savoirs et de savoir-faire communs. Se trouve ainsi au cœur de son enseignement l'ambition de donner à tous les

étudiants une même capacité à synthétiser, à exposer (à l'écrit comme à l'oral) clairement et à hiérarchiser les idées ; à analyser et à critiquer un fait, une situation ou un document ; à argumenter et à élaborer des raisonnements logiques mettant en relation des données variées ; à comparer des faits et des idées dans une perspective diachronique et spatiale.

Depuis la dernière accréditation (2021), la Licence a été repensée dans le cadre Thélème, avec la mise en place de périodes, du contrôle continu intégral et d'un jury unique de fin d'année. Par ailleurs, la nouvelle organisation des enseignements dans le cadre de Thélème distingue deux socles. Le socle disciplinaire permet d'approfondir en premier lieu les savoirs disciplinaires et leur élaboration tandis que le socle transversal est essentiellement consacré à l'apprentissage d'outils et d'une langue étrangère, à un élargissement des approches disciplinaires, ainsi qu'à la préprofessionnalisation. Si certaines compétences sont manifestement davantage travaillées dans le cadre de chacun de ces deux socles, d'autres sont communes à l'ensemble de la formation.

En manifestant son intérêt pour l'APC, le département d'Histoire veut dans un premier temps élaborer un référentiel de compétences pour la L3, qui est l'année la plus variée dans la nature des enseignements et la plus marquée par la préprofessionnalisation, en lien avec les Masters. Après avoir déposé la maquette de L3, ce premier travail sera le point de départ de la transformation de l'ensemble de la Licence selon l'APC, qui sera mise en œuvre à la rentrée 2028. A n'en point douter, l'un des grands enjeux de cette transformation sera de totalement repenser une Licence disciplinaire, qui n'a pas en soi de vocation professionnalisante, en conservant ses spécificités qui sont sa force et en les valorisant, afin que les étudiants soient mieux armés pour poursuivre leurs études et trouver un emploi.

Cette transformation bénéficiera des acquis réalisés dans trois Masters dépendant du département d'Histoire : la maquette du *Master Études sur l'enfance et la jeunesse* a été élaborée selon l'APC et sera mise en œuvre à la rentrée 2024, tandis que les Masters *Archives* et *Sciences de l'information et des bibliothèques* ont engagé la transformation de leur formation en APC. Il sera indispensable d'échanger régulièrement avec les équipes de ces Masters. Il conviendra en outre de s'assurer que la Licence d'Histoire prépare à l'acquisition de certaines compétences indispensables à la poursuite des études dans ces Masters et, plus généralement, dans les différentes formations à Bac + 3. Naturellement, l'équipe suivra avec intérêt le déploiement de l'APC dans les Licences d'Histoire des autres universités.

Un enjeu non négligeable sera aussi de prévoir la mise en place dans le cadre l'APC d'un portfolio, qui permettra à l'étudiant de repenser son travail de Licence et les compétences acquises, et de les valoriser pour poursuivre ses études.

### **3/ Actions envisagées**

La transformation de la Licence selon l'APC s'effectuera par :

- des réunions de l'équipe une fois par mois, puis une fois tous les deux ou trois mois ;
- la participation occasionnelle lors de ces réunions de membres du département d'Histoire engagés dans la transformation en APC de leur Master ;
- la participation occasionnelle lors de ces réunions de personnels du service de scolarité, afin d'éprouver la faisabilité des propositions faites ;

- l'exposé de l'avancée des travaux trois fois par an devant l'ensemble du département d'Histoire, qui apportera sa propre contribution à la réflexion engagée et donnera (ou non) son approbation aux propositions faites ;
- l'aide du Lab'UA, qui sera sollicitée quand seront abordés les ressources et les scénarios pédagogiques.

#### **4/ Calendrier**

Plusieurs années seront nécessaires afin de transformer l'ensemble de la Licence et de permettre aux collègues de s'approprier la nouvelle maquette et de nouvelles manières de travailler, afin d'être prêt pour la prochaine accréditation :

- 2024 : réalisation d'un référentiel de compétences pour la L3
- 2024-2025 : réalisation de la maquette de L3, après avoir défini les modalités d'évaluation en lien avec la maquette et le référentiel
- rentrée 2026 : mise en œuvre de l'APC en L3
- rentrée 2027 : dépôt des nouvelles maquettes pour la Licence d'Histoire
- rentrée 2028 : mise en œuvre de l'APC en Licence d'Histoire

#### **5/ Avis de la direction de la composante sur le projet de transformation de la formation en APC**

*La direction de la composante exprime ici son avis sur le projet de transformation de la formation en APC et le motive.*

Le (date)

Signature